



Compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2018

Présents : C. GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, JM DURDILLY, S. VIGNON, AM LLOMBARD, Y. MOREAU, JF LACROIX, JM GARNIER (arrivé à 20h40), R. MAYNARD (arrivé à 20h35), G. CHARPIN (arrivée à 20h35)

Absentes excusées : B. BOURBON a donné pouvoir à Yohel Moreau

Absent : S. KASPRZYK

Rappel de l'ordre du jour

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12/12/2017.

2/Délibération pour appel à cotisation 2018 du centre de loisirs Intergones.

3/ Délibération pour avenant à la convention partenariat avec l'association AERES (gestion des accueils périscolaires).

4/Délibération pour suppression de deux postes d'agent d'animation.

5/Délibération pour augmentation du temps de travail d'un poste d'agent technique occupé par Mme Martine GATHIER.

6/Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

7/Délibération pour autorisation d'ouverture de crédit d'investissement.

Questions diverses.

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12/12/2017.

2/ Délibération pour appel à cotisation 2018 du centre de loisirs Intergones.

Madame le Maire fait part au conseil municipal que le montant prévisionnel de la subvention au Centre de Loisirs pour 2018 est de 14 611.05€ (pour rappel, elle était de 13 074.12€ en 2017).

Cette subvention sera versée en 3 fois soit :

Janvier 2018 : 4 870.35€

Mars 2018 : 4 870.35€

Septembre 2018 : 4 870.35€

Cette subvention sera payée sur le budget 2018 et imputée au compte 6574.

130 familles inscrivent leurs enfants centre, 201 enfants ont été accueillis depuis janvier, dont 27 sur le mercredi. 2 colonies sont prévues en été. 22 animateurs et vacataires ont été recrutés pour encadrer les enfants. Des sorties très variées sont prévues.

29 enfants de St Just fréquentent régulièrement le centre (soit 14.3 % des enfants accueillis).

La commune de Meaux-la-Montagne s'est retirée du partenariat depuis le début de l'année.

Le coût a augmenté en raison de la suppression des contrats aidés et de l'ajout de la navette pour le mercredi suite à l'arrêt des TAP. Une hausse des tarifs pour les familles est prévue. La directrice adjointe, qui était en contrat aidé, va quitter le centre Intergones.

La CAF subventionne à 46 %, le contrat est porté par la commune de Cublize qui perçoit donc la subvention, puis la redistribue ensuite aux communes partenaires.

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération pour avenant à la convention partenariat avec l'association AERES (gestion des accueils périscolaires)

Madame le Maire rappelle la délibération du 27/06/2017 pour signature de la convention avec l'association AERES. Madame le Maire explique qu'un avenant à la convention a été mis en place suite à l'augmentation de la base annuelle de fonctionnement qui s'élève à 3 000€ pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Le partenariat avec l'association AERES nous engage à avoir du personnel qualifié (BAFA minimum, pour un coût de 1 000 €). Cela devient indispensable suite au départ de la directrice adjointe.

Adopté à l'unanimité

4/Délibération pour la suppression de deux postes d'agent d'animation

Madame le Maire rappelle la délibération du 21/11/17 pour la création d'un poste unique d'agent d'animation au 01/01/2018 suite à la suppression des TAP et la réorganisation des services. Suite à l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion en date du 9 janvier 2018, il convient de supprimer les deux postes d'agents d'animation vacants au 31/12/2017.

Anaïs BERERD a été recrutée en tant qu'agent municipal d'animation en CDD de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

5/Délibération pour augmentation du temps de travail d'un poste d'agent technique occupé par Mme Martine GATHIER

Madame le Maire explique que suite à la réorganisation de services du périscolaire, et à la création d'un poste unique d'agent d'animation en date du 21/11/17, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un poste d'agent technique occupé par Mme Martine GATHIER pour renforcer le service de garderie périscolaire à raison de 1h par jour. Suite à l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion, l'augmentation du temps de travail annualisé de 17h32 à 20h36 sera effective à compter du 1^{er} janvier 2018.

Adopté à l'unanimité

6/Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

Madame le Maire propose d'actualiser le tableau des emplois permanents de la commune suite à la création du poste d'adjoint d'animation (délibération du 21/11/2017), à la suppression des deux postes d'agents d'animation et à l'augmentation du temps de travail d'un agent technique comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLETS		
Emplois	Nombre	Cadre d'emploi autorisé
Service technique : Adjoint technique	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLETS		
Service administratif : Adjoint administratif	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs 31,30 h/semaine
Entretien des locaux : Adjoint technique	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques 30h/semaine annualisé Cadre d'emploi des adjoints techniques 20h36/semaine annualisé
Activité périscolaire : Adjoint territorial d'animation	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation 12h06/semaine annualisé

Adopté à l'unanimité

7/Délibération pour autorisation d'ouverture de crédit d'investissement.

Madame le Maire précise que la commune va voter le budget primitif au plus tard le 15 avril 2018. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2018 et la date du vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente. Sur cette base, Mme le Maire propose de l'autoriser à l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement pour l'exercice 2018 pour les crédits suivants :

Total des crédits d'investissements ouverts en 2017 : 375 674,28 €	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2018 $375\,674.28 / 4 = 93\,918.57$ €
	93 918.57 € répartis : Cpt 165 dépôt et cautionnement : 1 000,00€ Cpt 21 immobilisation corporelle : 77 052.07 € Cpt 20 immobilisation incorporelle : 15 866.50 €

Adopté à l'unanimité

Questions diverses.

- Des travaux relatifs au raccordement électrique concernant le PC d'une stabulation chez M. Franck RONZON sont nécessaires, une extension de 96 m du réseau en souterrain est à prévoir (environ 12 000 € dont 40 % pris en charge par SYDER et 6701,30 € à la charge de la commune) ainsi qu'un changement de transformateur (sans coût pour la commune, pris en charge par ENEDIS). D'après la loi, le coût peut être répercuté au pétitionnaire, c'est-à-dire le demandeur des travaux.

2 propositions de prise en charge du coût :

VOTE : $\frac{3}{4}$ commune et $\frac{1}{4}$ pétitionnaire

POUR : 11

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

VOTE : 50 % commune et 50 % pétitionnaire

POUR : 2

CONTRE : 11

ABSTENTION : 0

- Logements communaux :

- Des devis pour les travaux de rénovation de la cuisine de l'ancien gîte ont été réalisés :

Entreprise R. ETIENNE : 1203.42 €

Entreprise GARNIER : 1052.74 € retenue

- Le logement libre du Fond du Bourg est loué depuis le 8 janvier.

- Bâtiments municipaux commerciaux :

→ Auberge des Sapins : M. et Mme THOMANN ont été rencontrés par Mme le Maire et les adjoints.

Un nouveau point sera fait fin février.

Le cabinet Desmures est passé en janvier pour réaliser un état des lieux.

→ Commerce multi-activités : une extension du commerce est en projet, M. et Mme Vernozzy vont être rencontrés prochainement.

→ Ancienne boulangerie : une agence immobilière va réaliser une estimation de l'ensemble du bâtiment. Par ailleurs, des demandes de local commercial ont été effectuées, d'une part par Mme BEYLIER, coiffeuse, et d'autre part, par un réparateur de vélos.

- La cérémonie de la Sainte Barbe aura lieu le samedi 3 février à 18h30 à la salle des fêtes. Mme Le Maire et les conseillers municipaux sont invités.
- Mardi 30 janvier, la réunion COR des Maires élargie aura lieu à Lamure.
- Mercredi 31 janvier, une réunion sur le développement du photovoltaïque aura lieu à Lamure sur Azergues.
- Les bulletins vont être distribués prochainement par les conseillers municipaux.

Prochain conseil municipal : Lundi 12 février 2018 à 20h30

Le Maire
Christine GALLET

